

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES SERVICE ENVIRONNEMENT

## UNITE GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'accroître les capacités de stockage de céréales sur le territoire de la commune de BERRY AU BAC, par la société coopérative VIVESCIA

Par arrêté en date du 2 mars 2015, le Préfet de l'Aisne prolonge l'enquête publique qui devait se tenir sur ce projet du lundi 9 février 2015 au mercredi 11 mars 2015 jusqu'au vendredi 3 avril 2015 dans la commune de BERRY AU BAC sur la demande, présentée par la société coopérative VIVESCIA, dont le siège social est situé 2 rue Clément Ader à REIMS, en vue d'obtenir l'autorisation d'accroître les capacités de stockage de céréales sur le territoire la commune de BERRY AU BAC au 7 chemin du Silo.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.pref.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier qui contient l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, à la mairie de BERRY AU BAC ou à la Direction départementale des territoires aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de BERRY AU BAC, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être également demandés auprès de M. Didier BOYER, directeur d'exploitation, au 2 rue Clément Ader à REIMS, siège social de la société.

M. Bernard VINCENT, géomètre expert foncier DLPG en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et M. Francis BLONDEAU, directeur départemental de La Poste en retraite, a été désigné comme suppléant. M. Bernard VINCENT siégera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

Jours	HEURES	LIEU
Lundi 9 février 2015	de 9 h 00 à 12 h 00	à la mairie de BERRY AU BAC
Mardi 17 février 2015	De 9 h 00 à 12 h 00 permanence en réalité tenue de 14h00 à 17 h00	à la mairie de BERRY AU BAC
Jeudi 26 février 2015	de 14 h 00 à 17 h 00	à la mairie de BERRY AU BAC
Samedi 7 mars 2015	de 14 h 00 à 17 h 00	à la mairie de BERRY AU BAC
Mercredi 11 mars 2015	de 14 H 30 à 17 H 30	à la mairie de BERRY AU BAC
Mardi 17 mars 2015	de 9H00 à 12H00	à la mairie de BERRY AU BAC
Jeudi 26 mars 2015	de 14h00 à 17h00	à la mairie de BERRY AU BAC
Vendredi 3 avril 2015	de 14h00 à 17h00	à la mairie de BERRY AU BAC

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative le l'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter. Le Responsable de l'Unité

0 2 MARS 2015

omas BOSSUYT